

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3264

présenté par
Mme Charvier

ARTICLE 49

I. – Après le mot :

« compter »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 28 :

« du prochain renouvellement général des conseils régionaux. »

II. – En conséquence, après le mot :

« compter »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 29 :

« du prochain renouvellement général de l'Assemblée de Corse. »

III. – En conséquence, après le mot :

« compter »,

rédigé ainsi la fin des alinéas 30 et 31 :

« du prochain renouvellement général des conseils régionaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à regrouper les obligations de modification ou de révision des documents d'urbanisme et de planification à des dates fixes, identifiées et identiques, correspondant aux renouvellements des assemblées territoriales concernées, comme le préconise le Conseil d'Etat dans son avis.